

Déclaration de la CNAS-Faso Hèrè sur l'Accord Préliminaire de Ouagadougou

Le Bureau Politique National de la Convention Nationale pour une Afrique Solidaire (CNAS-Faso Hèrè) dénonce avec la dernière rigueur et rejette catégoriquement le soit disant Accord Préliminaire de Ouagadougou par lequel le Président de la République par intérim, le Médiateur de la CEDEAO et des acteurs de la communauté internationale :

1.Légitime le MNLA, un groupuscule d'enfants gâtés de la République, dépourvus de toute représentativité, en lui reconnaissant un droit de veto sur la tenue de l'élection présidentielle à Kidal, en considérant ses revendications comme reflétant les causes profondes de la crise qui secoue le Nord, et en lui conférant un droit de regard sur a) l'organisation administrative et institutionnelle des régions du Nord, voire du Mali tout entier ; b) l'organisation de la défense nationale et des Forces de sécurité et c) la stratégie de développement intégré des collectivités territoriales.

2.Remettent en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali en renvoyant aux calendres grecques le retour de l'Armée à Kidal-ville et dans le reste de sa région :

3.En n'exigeant pas le désarmement immédiat, complet et sans condition de ce qui reste du MNLA et de l'ex-Ançardine mué en HCUA, autorisent la présence de deux Armées sur le territoire national du Mali et violent les lois de la République sur le port d'armes et la détention d'armes de guerre.

4.Empêchent les Forces Armées et de Sécurité du Mali d'entreprendre toutes actions visant à la restauration de l'intégrité territoriale de notre pays.

5.Encouragent l'impunité en demandant la libération des personnes arrêtées du fait du conflit armé et en incitant à la levée des mandats d'arrêt nationaux et internationaux contre des criminels de guerre potentiels recherchés par la justice malienne.

6.Engagent abusivement le futur Président de la République à accepter un cahier de charges, un délai et une approche à l'élaboration desquels il n'aura pas été associé et qui sont manifestement biaisés en faveur des groupes armés ayant pris la lourde responsabilité de s'associer à l'AQMI et de prendre les armes contre leur mère patrie.

7. Consacrent en droit (article 25) la partition du Mali et mettent le MNLA en position de détenir une épée de Damoclès sur la tête des futurs dirigeants de l'Etat et de la Nation.

Pour ces motifs, le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè réaffirme que son candidat à l'élection présidentielle, s'il remporte les suffrages du Peuple, dénoncera l'Accord Préliminaire antinational de Ouagadougou et mettra en œuvre :

a) un processus endogène de dialogue, vérité, justice et réconciliation intra et intercommunautaire excluant les leaders des groupes terroristes et séparatistes armés ;

b) le redéploiement sans exclusive et sans conditions des Forces Armées et de Sécurité sur l'ensemble du territoire national dans le respect des droits humains et des conventions Genève ;

c) le désarmement sans conditions et sans délai de tous groupes armés ;

d) un programme de démocratisation et de développement mettant fin aux pratiques esclavagistes, racistes et féodales, notamment à Kidal, et proposant à la jeunesse Touareg des perspectives crédibles de progrès social la mettant à l'abri des chants de sirène séparatistes et terroristes.

Fait à Bamako, le 19 juin 2013

**Pour le Bureau Politique Nation de la CNAS-Faso Hèrè
Le Secrétaire Général**

L'Ingénieur Soumana TANGARA

**Déclaration de l'ADPS sur l'Accord Préliminaire
signé entre le Gouvernement Malien et les groupes
armés séparatistes
le 18 juin 2013 à Ouagadougou**

L'Alliance des Démocrates Patriote pour la Sortie de crise (ADPS) rejette catégoriquement l'Accord signé le 18 juin 2013 à Ouagadougou entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés séparatistes pour les raisons suivantes :

1. Violation du principe d'appropriation nationale et démocratique, lequel sous-entend l'implication de l'ensemble des Forces Vives de

la nation, de toutes les communautés concernées et des institutions démocratiques, notamment l'Assemblée Nationale dans tout processus de sortie de crise;

2.Legitimation du MNLA et du recours à la violence comme moyen de revendications politiques;

3.Encouragement de l'impunité par la suspension implicite des mandats d'arrêt nationaux et internationaux et la libération des auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

En outre, l'ADPS note que ledit Accord empêche l'entrée immédiate et sans conditions des Forces Armées et de Sécurité du Mali à Kidal.

L'Accord Préliminaire de Ouagadougou renvoie aux calendes grecques le désarmement du MNLA et des ex-éléments -Ançardine mués en HCUA et cautionne de ce fait la présence de deux Armées sur le territoire du Mali.

La Commission mixte de sécurité met l'Etat malien sur un pied d'égalité avec les groupes armés séparatistes.

L'Accord Préliminaire de Ouagadougou impose au futur Président de la République de negocier avec les groupes armés un soit disant Accord définitif selon un cahier de charges et une approche qui légitiment le MNLA.

Le dit Accord doit donc être rejeté par l'ensemble des Forces Vives de la Nation.

Fait à Bamako, le 19 juin 2013

Pour le Directoire de l'ADPS

Le Conseiller Politique

Nouhoum SARR